

## PRÉSENTATION

La SARL C & F propriétaire de la marque Creatio Formation est enregistrée en tant qu'organisme de formation professionnelle sous le n° de déclaration 52 440600744 auprès du Préfet de la Région Pays de la LOIRE. CREATIO FORMATION développe, propose et dispense des formations en présentiel et en FAD, l'ensemble des prestations CREATIO FORMATION étant ci-après dénommée "l'Offre de services CREATIO FORMATION" ou "l'Offre de services".

## OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS

- CREATIO FORMATION fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue ou un contrat de formation professionnelle telle que prévue par la loi.
- Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à CREATIO FORMATION un exemplaire signé et portant son cachet commercial, le cas échéant.
- Une attestation de présence est adressée au Service Formation du client après la session de formation, le cas échéant.

## PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués net de taxe (Opération exonérée de TVA en vertu de l'art. 261, 4-4°-a du CGI)  
Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité. En cas d'abandon ou d'absence en cours de formation par le stagiaire, la formation sera facturée en totalité.  
Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de Creatio  
Sauf stipulation contraire, le règlement est effectué par chèque bancaire ou virement bancaire.  
Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage.

## REGLEMENT PAR UN OPCO

Si le client souhaite que le règlement soit pris en charge par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.  
Si CREATIO FORMATION n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.  
Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par CREATIO FORMATION après demande écrite du client accompagnée d'un RIB original.

## PENALITE DE RETARD

Concernant les clients professionnels : toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal (C.Com. Art. 441-6 al 3). Tout retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard du créancier d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, en sus des indemnités de retard (décret d'application n° 2012-1115 du 2 octobre 2012). Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

## REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande à CREATIO FORMATION, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), CREATIO FORMATION pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.  
Toute annulation de commande ou abandon d'un ou plusieurs participants doit être communiqué par le Client par écrit, à CREATIO FORMATION, au plus tard 11 jours ouvrés précédant la date du début de la formation.  
En cas de non-respect des clauses de la commande de la part du Client (abandon, annulation, report ...), CREATIO FORMATION se réserve le droit de retenir le coût total des sommes qu'elle a réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de la formation, conformément aux dispositions de l'art. L.920-9 du code du travail.  
En cas d'annulation de la formation dans le délai des 11 jours ouvrés avant le début de la formation, CREATIO FORMATION facturera un dédit de 50% du montant de la formation.  
En cas d'abandon ou d'absence en cours de formation par le stagiaire, la formation sera facturée en totalité.

CREATIO FORMATION se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation inter-entreprise ou de groupe si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant. Le délai de prévenance sera de 5 jours ouvrés minimum, avant la date du début de la formation.

## FORCE MAJEUR

Les cas de force majeure, selon qu'ils constituent un obstacle temporaire ou définitif à l'exécution du contrat, suspendent ou éteignent de plein droit les obligations de CREATIO FORMATION relatives à ce contrat, et dégagent CREATIO FORMATION de toutes responsabilités ou de tous dommages pouvant en résulter.  
Si en raison d'un cas de force majeure créant un obstacle temporaire, les obligations de CREATIO FORMATION sont suspendues pendant plus de 3 mois, chaque partie a le droit de résilier le contrat de plein droit par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie.  
Sont considérés notamment comme cas de force majeure pour CREATIO FORMATION les événements tels que les suivants affectant CREATIO FORMATION, ou ses intervenants ou fournisseurs : décisions ou actes des autorités publiques, grèves générales ou non, troubles sociaux, incendies, inondations ou tout autre événement indépendant de la volonté de CREATIO FORMATION, qu'il soit prévisible, insurmontable ou non.

## RESPONSABILITE

CREATIO FORMATION s'engage à exécuter ses obligations avec soin et diligence et à mettre en œuvre les meilleurs moyens à sa disposition. Il est expressément convenu que l'obligation à la charge CREATIO FORMATION est une obligation de moyen. Le Client reconnaît en outre que les recherches d'information, même menées avec les meilleurs soins, ne peuvent prétendre à l'exhaustivité.  
Si la responsabilité CREATIO FORMATION était retenue dans l'exécution d'une commande, le Client ne pourrait pas prétendre à un dédommagement supérieur aux sommes perçues par CREATIO FORMATION pour l'exécution de ladite commande. Le Client est seul responsable de l'usage qu'il fait des produits fournis ou des résultats des prestations effectuées par CREATIO FORMATION.  
En cas de réalisation non conforme à la commande, le Client doit transmettre CREATIO FORMATION une réclamation, par lettre recommandée avec avis de réception, dans les sept (7) jours suivant la fin de la formation. Toute prestation reconnue non conforme par la CREATIO FORMATION sera remplacée ou remboursée si la prestation n'est plus réalisable.

## DROIT DE PROPRIETE

Tous les supports de la formation ne bénéficient que d'un droit d'usage unique et ne peuvent en aucune façon être reproduits ou communiqués à d'autres stagiaires ou tiers en dehors de la formation contractualisée.

## INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à CREATIO FORMATION en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de CREATIO FORMATION pour les besoins des dites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à CREATIO FORMATION pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de CREATIO FORMATION

## RENONCIATION

Le fait pour CREATIO FORMATION de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre CREATIO FORMATION et ses clients relèvent de la loi française.

## MEDIATION

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de SAS Médiation Solution 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost  
site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>,  
email : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

## ATTRIBUTION DE COMPETENCES

En cas de litige survenant entre le client et CREATIO FORMATION à l'occasion de l'exécution d'un contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de NANTES (lieu du Siège Social de CREATIO FORMATION)

## ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par CREATIO FORMATION en son établissement principal 40 bd Jean Ingres 44100 Nantes